



Aide juridictionnelle, obtention

Par **mehdi17000**, le **08/01/2016** à **14:47**

Bonjour,rnrnEn cours d'année (mai 2015) mon avocat fait une demande d'aide juridictionnelle. Celle-ci m'a été octroyée partiellement (15%) il me semble. Mais le 03 octobre 2015, mon revenu mensuel qui était de 1.200 euros en ARE (aide retour à l'emploi), a été revu à la baisse (500 euros). Je suis maintenant en ASS (allocation spécifique solidarité).rnrnMon avocat me demande de régler la somme de 600 euros mais en touchant moins qu'un RSA, et une fille à charge, comment puis-je régler cette somme ? ne pourrais-je pas faire une demande au BAJ de ma ville pour revoir mon aide juridictionnelle ?rnrnJe vous remercie, cordialement.